

Accueil (sur rendez-vous) :



Rue Daniel Huet à Caen

Pour joindre les agents de la plate-forme, **permanence téléphonique les mardis de 14h à 16h au 02 31 30 64 00**, ou par mail : pref-naturalisations@calvados.gouv.fr



DEMANDER
LA NATIONALITÉ
FRANÇAISE

© 06/15/MI/SG/DICOM/ECNUDE - EPELLIER

Création d'une
plate-forme interdépartementale
de la **naturalisation**
à la préfecture du **Calvados**
à compter du **15 octobre 2015**



Un site unique pour le dépôt et l'enregistrement des dossiers au 15 octobre 2015

Dans l'objectif d'harmoniser et d'améliorer le traitement des dossiers, les demandes de naturalisation et les déclarations d'acquisition de la nationalité française par mariage des demandeurs domiciliés dans les 3 départements de la région Basse-Normandie seront désormais instruites par une plate-forme interdépartementale de la naturalisation située à la préfecture du Calvados à Caen.

Il résulte de cette nouvelle organisation qu'à compter du 15 octobre 2015 l'accueil des demandeurs et l'enregistrement des dossiers se feront désormais **exclusivement sur le site de Caen**.

Les formulaires et notices explicatives sont disponibles sur :

www.service-public.fr, rubrique « Vos droits et démarches », « Acquisition de la nationalité française ».



web

www.calvados.gouv.fr, rubrique « Démarches administratives », « Dans le Calvados », « Naturalisations ».

Ce qui change

Lorsque vous aurez réuni l'ensemble des pièces constitutives de votre dossier, il conviendra d'envoyer celui-ci par courrier recommandé AR, **à partir du 15 octobre 2015**, à l'adresse suivante :

Préfecture du Calvados
Direction de la réglementation
et des libertés publiques
plate-forme de la naturalisation
Rue Daniel Huet
14038 CAEN cedex 9

Si votre dossier est complet, un rendez-vous pour l'enregistrement de votre dossier et l'entretien d'assimilation vous sera donné dans les meilleurs délais possibles.

Attention : avant d'envoyer votre dossier, il est indispensable de prendre attentivement connaissance de toutes les recommandations mentionnées sur la notice d'information accompagnant le formulaire de demande.

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier, **une permanence téléphonique sera ouverte à compter du 15 octobre 2015, les mardis de 14h à 16h au 02 31 30 64 00**.

Un rendez-vous pour l'enregistrement de votre dossier ne pourra vous être donné que lorsque celui-ci sera complet.